

Aurillac, le 15 décembre 2017

**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
**Premier ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

Monsieur le Premier ministre,

J'ai pris connaissance de la recommandation du Conseil National de la Sécurité Routière visant à réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales qui semble séduire le Gouvernement et pourrait être examinée lors d'un prochain Comité interministériel de la sécurité routière dès le mois de janvier 2018.

Cette proposition ignore les difficultés de déplacement dans les départements qui n'ont pas la chance de bénéficier de deux fois deux voies ni d'autoroute et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leurs véhicules pour leurs déplacements personnels ou professionnels. C'est le cas du département du Cantal dont la ville préfecture, Aurillac, distante de plus d'une heure de la première autoroute, se trouve être la plus enclavée de France.

Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la circulation est un objectif qu'on ne peut que partager, l'efficacité de cette mesure ne semble pas avérée si on se réfère aux résultats enregistrés dans des pays voisins, dont plusieurs autorisent des vitesses supérieures tout en enregistrant une moindre mortalité sur leurs routes.

Cette mesure s'apparenterait à une double peine pour les territoires que l'Etat a oubliés dans ses projets d'infrastructures routières ou ferroviaires et qui verront leurs délais de raccordement aux autoroutes sensiblement augmenter. En outre, elle viendrait anéantir les effets des travaux d'amélioration du réseau routier réalisés par les collectivités au cours des dernières décennies et qui se sont, eux, traduits par une amélioration des conditions de sécurité des automobilistes.

Au regard de ces éléments, il me semble indispensable dans l'intérêt celles et ceux qui résident dans ces départements déjà pénalisés par leur éloignement des grands axes et des métropoles que le gouvernement renonce à ce projet et imagine d'autres voies d'amélioration de la sécurité routière moins pénalisantes pour la France des territoires.

Espérant que vous saurez entendre ces arguments, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.

*la plus cordiale.*



**Vincent DESCOEUR**  
**Député du Cantal**